

# Bulletin d'Informations Municipales N°61

Date de parution :  
Mai 2019



## INFO PRATIQUE

### Mairie :

4 Place A. Bardoux  
22200 GRÂCES

Tel : 02 96 40 21 21

Email :

accueil.mairie.de.graces@wanadoo.fr

Site :

<http://www.graces.fr>

### Ouverture :

Lundi :

8H30 – 12H15 / 14H00 – 17H15

Mardi, Mercredi,

Jeu :

8H30 – 12H15 / 13H30 – 17H15

Vendredi :

8H30 – 12H15 / 13H30 – 16H25

Samedi : 9H00 – 12H00

**La Mairie est fermée le samedi  
matin pendant les vacances  
scolaires.**

GRÂCIEUSES, GRÂCIEUX, BONJOUR !

Depuis quelques temps vous découvrez notre nouvelle formule d'information, à travers ce bulletin que vous avez sous les yeux.

Vos remarques pour l'améliorer sont les bienvenues, n'hésitez pas à nous contacter.

Bien entendu en juillet/aout notre traditionnel bulletin de 40 pages vous sera distribué. Il traite non seulement des affaires et du fonctionnement de la commune, mais aussi de la vie communale à travers ses associations et autres activités diverses.

Le prochain rendra compte de notre « projet école » dont la phase travaux va démarrer en septembre.

Pour ma part je vous donne rendez-vous le 22 juin prochain pour les fêtes de GRACES et vous souhaite un très bel été.

Le maire

Yannick LEGOFF

## BOÎTE A LIVRES

le principe est très simple :

### PARTAGER – ECHANGER

Conçue et installée par les services techniques de la commune, financée par la Mairie de GRÂCES et alimentée régulièrement, cette *Boîte à Livres* vous permet d'emprunter librement et gratuitement, un ouvrage pour aussi longtemps qu'il vous plaira. Rapportez-le ici ou dans une autre boîte à livres ou gardez-le. Vos étagères sont trop remplies, vous avez aimé un ouvrage, alors



déposez le, il pourra intéresser quelqu'un.

Pour une deuxième vie des livres, en libre-service, vous contribuerez à l'accès à la culture, à la lecture publique pour tous.

Cet espace de livres-échanges est à la disposition de toutes et tous 24h/24h.

On dépose un livre ou pas. On prend un livre qui nous intéresse. On lit le livre sur place ou on l'emporte, Et chacun peut le garder... ou le rapporter.

N'oubliez pas que les livres sont mis à la vue de tous, adultes et enfants, n'y déposez pas des ouvrages réservés à un public averti. Ne déposez pas non plus de livres dégradants pour la personne humaine. La mairie se réserve le droit d'enlever tout document susceptible d'être choquant.

Les annotations dans les livres sont les bienvenues (dates de lecture, commentaires, coup de cœur, ...)

Merci de prendre soin de ceux-ci. Merci de déposer cinq livres au maximum.

Si vous remarquez un problème, merci de prévenir la mairie : 02 96 40 21 21

## CAMPAGNE de FAUCHAGE

**sur la sécurité des usagers.** Elle vise à délimiter le bord de chaussée pour assurer la lisibilité et la zone de récupération, dégager la signalisation, maintenir la visibilité dans les virages et aux carrefours permettre l'arrêt urgent des véhicules et la circulation des piétons.

La fauche se fait à une hauteur minimum de 10 cm de façon à ne pas mettre le sol à nu pour limiter l'érosion, éviter l'apparition de plantes invasives et la destruction des rosettes (feuilles basses) de certaines plantes.

**Une fauche tardive aura lieu en octobre** (selon la repousse). Elle concerne l'**accotement**, les **fossés et talus**.

Les fossés ne sont fauchés que par **nécessité de sécurité (visibilité) et de prévention des inondations**. Pour les fossés, l'entretien consiste à éviter l'accumulation des feuilles mortes, branches ou déchets susceptibles d'empêcher le **bon écoulement de l'eau**.

La présence d'herbe dans le fossé n'a pas d'action négative sur le passage de l'eau, au contraire. L'herbe favorise l'infiltration de l'eau dans le sol. Ses racines jouent également un rôle positif dans la filtration des eaux de ruissellement. **Une seule intervention dans l'année** est suffisante.

Cette fauche tardive a lieu **après le 15 août**, dans le respect des cycles biologiques des espèces, végétales ou animales, qui trouvent refuge dans ces espaces.

**La hauteur de coupe minimum est de 15 cm.**

Cette pratique permet de diminuer l'impact sur la faune et la flore en bord de route ; Les usagers peuvent donc être surpris par la hauteur de la végétation et croire à un manque d'entretien. L'image d'une « route propre » ne doit pas être synonyme de végétation rasée.



**En juillet on passe tous au vert !**

L'écocitoyenneté et le respect de la nature sont les thématiques qui guideront les animateurs dans les choix des activités du centre de loisirs de l'été 2019.



L'équipe d'animation : *Géraldine Denizet, directrice du Centre de Loisirs, Guillaume RABOTEAU, Sofian AZEROUAL, Titouan BREBANT, Zoé VAN DER PERRE, Julie LE GOFF, Victoria GIRONDEAU, Conseillère municipale déléguée au Centre de Loisirs, Jeanne GAUTIER, et Marine SABLE, Franck MAHEU, Absente sur la Photo : Marie Louise LE GUILLERM*

**Le mini camp :**

Le mini camp se déroulera cette année à La Roche Derrien. Au programme : Canoe Kayak bi place et activité de stand up paddle !

Il aura lieu du 9 au 11 juillet. Ne ratez pas les inscriptions !



Bien d'autres activités sont prévues, plage, piscine, accrobranche, ateliers de récupération avec l'intervention de l'association « "On n'est pas des caeots" » au Centre de loisirs ect...

**AS GRACES TOURNOI JEUNES DU 25 MAI 2019**

Un temps magnifique, une organisation et des installations à la hauteur, restauration et rafraichissements à volonté, tout était réuni pour faire de cette nouvelle édition une réussite.

Plus de 1200 personnes; des 800 joueurs de 7 à 13 ans (102 équipes) aux organisateurs, en passant par les accompagnateurs, étaient réunies pour passer un beau samedi sportif.

Et ce fut le cas. Le grand vainqueur du jour c'est PLOUMAGOAR qui rafle le trophé Samuel LE GUEN, mais aucune équipe n'est perdante car elles repartent toutes avec des cadeaux.



*A L'ANNÉE PROCHAINE !!!*

L'aménagement de l'aire de jeux de Kerpaour continue: plusieurs bancs, une table de pique-nique ont été installés.



**Le Conseil Municipal des jeunes lance ses projets !**

**CHASSE AUX DECHETS**



Le Conseil Municipal des jeunes, s'est réuni le 25 janvier et le 7 mai. Lors de leur dernière réunion, les élus ont précisé leurs axes d'action. **La Commission aménagement de l'école** a préconisé l'installation d'un certain nombre d'équipements dans la nouvelle école, tels que des casiers sous le pré-haut, un panier de basket ou encore des poubelles en forme de crayon et colorées. Au niveau du pôle périscolaire, les membres de la commission souhaitent mettre en place un coin d'écoute musicale. **La commission environnement et aménagement** est revenue sur son projet d'organisation d'**une journée « chasse aux déchets »**. Cette journée a vocation à sensibiliser les habitants sur le respect de l'environnement. Les modalités se précisent, la journée se déroulera le **30 juin après-midi**. Trois zones

seront déterminées pour effectuer la chasse aux détritrus.

**Venez nombreux pour soutenir leur projet !**

## La propreté des trottoirs c'est l'affaire de tous....

Un peu de soleil et quelques gouttes de pluie. Il n'en faut pas plus pour voir revenir les herbes folles sur nos trottoirs. Ces dernières années, celles qu'on appelle aussi les "mauvaises herbes" ont commencé à proliférer en ville. Une prolifération à laquelle l'interdiction de l'utilisation de produits phytos par les communes n'est pas étrangère.

L'article 32 du chapitre 3 du Règlement Général de Police Administrative (RGPA) stipule que tout habitant est tenu de nettoyer le trottoir et le filet d'eau bordant sa propriété afin d'enlever les végétations spontanées ainsi que les éventuels déchets qui s'y trouvent. Le RGPA s'applique aussi pour les filets d'eau bordant les habitations, ce que semblent oublier certains riverains qui ne nettoient que les trottoirs situés devant leur habitation. De même, il est rappelé aux propriétaires et occupants d'une habitation qu'il est de leur devoir de tailler leurs plantations de façon à ce qu'elles ne fassent « saillie sur la voie carrossable, à moins de 4 mètres et demi au-dessus du sol (et) sur l'accotement et le trottoir, à moins de deux mètres et demi au-dessus du sol. Enfin, souvenez-vous que ces plantations ne peuvent pas masquer la signalisation routière, quelle qu'en soit leur hauteur. **Si un accident survient** sur un trottoir et que la victime estime que cet accident s'est produit suite à un **manquement aux obligations d'entretien du trottoir**, elle peut engager des **poursuites** à l'encontre des riverains concernés.



pourquoi ne pas fleurir ces fameux pieds de murs.

Zéro phyto oblige, binettes ou désherbeurs thermiques sont donc de rigueur. On peut aussi les arracher manuellement. Et pour les adeptes du retour d'un peu de biodiversité sur le bitume,



## « CHAT CUN » CHEZ SOI ET LES POULES SERONT BIEN GARDEES. »

Jean COCTEAU a dit un jour « j'aime les chats parce que j'aime ma maison, et, qu'ils en deviennent peu à peu l'âme visible..... ».

Toutes ces boules de poils sont adorables, mais SVP, faites en sorte qu'elles ne viennent pas faire leurs crottes chez les autres, qu'elles n'entrent pas dans les garages ou sous-sol, et qu'elles évitent de remuer la terre fraîche de nos jardins.

Les chats en divagation CHAT suffit.

Nous avons aimé les CHATS SAUVAGES (ils connaissaient la musique), aidez nous à aimer les autres.

### Rappel des obligations des propriétaires :

Code rural (partie législative) Article L211-22 (transféré par ordonnance du 18/09/2000 art.11L.....est considéré comme en état de divagation tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Le propriétaire ne doit pas laisser son animal errer sans surveillance hors de sa propriété. Il est responsable des dégâts qu'il pourrait causer. Sa responsabilité civile ainsi que pénale peut être engagée.

## REFERENTS

La tournée des quartiers continue par le quartier 3 le 6 juin (autour du bourg) et au mois de septembre le quartier 6 (la Madeleine, Keribau, Porsmin, St Croix).

Vous pouvez poser vos doléances avant en mairie ou lors du passage de la commission .....



## GRACES en FÊTES

### 22 JUIN AU STADE MUNICIPAL

**16 h30** Concours de **PETANQUE** : coupe aux 4 premiers

**19h**

**GRILLADES : 10€** kir, saucisses ou côtes de porc frites, fromage, dessert. *formule enfant (6€)*

**MARIONNETTES : LE BOSSU** par **LES MOTS DITS**

**CONCERT : ELISYHAN** à la guitare

**TWIRLING** : démonstration de bâton de feu

**23h TANTAD, FEU D'ARTIFICE BAL**



# AGENDA

JUIN	
1 <sup>er</sup>	GALA de DANCE
2	BAL des GRACIEUX
6-7	Chorale AR KANSON
22	GRACES en FETES
29	KERMESSE des écoles
30	CHASSE AUX DECHETS CMJ
JUILLET	
7	BAL des GRACIEUX
	ROCK SCHOOL
AOÛT	
	ST LOUP

**GRACES en FETE**  
**SAMEDI 22 JUIN**  
 16h30 Concours de Pétanque  
 19 h STADE MUNICIPAL  
 GRILLADES  
 CONCERT  
 SPECTACLE  
 TANTAD  
 23h **FEU D'ARTIFICE**  
 suivit d'un bal.

## FETE des VOISINS

Nous vous rappelons que la mairie peut mettre à votre disposition des tables et des chaises pour organiser votre fête.

Quartier 2 : 29 juin

Date d'ouverture du centre de loisirs :

8 au 26 juillet

Les inscriptions débuteront le 3 juin



Les activités du mini camp nécessitent d'effectuer un test anti-panique à la piscine.

**KERMESSE CIRCUS**  
**Samedi 29 juin**  
**ECOLES DE GRÂCES**  
 PROGRAMME :  
 > 13 h 30 : spectacle des enfants  
 > 15 h : ouverture des stands

Pour information :

Demande pour l'implantation d'un pylône servant de support à des antennes, d'une hauteur de 40,20 mètres, sur le site de l'hypermarché de Carrefour Grâces.

## 22 juin

Visiter la chapelle ST JEAN, avant le début des travaux. Les statues les plus abîmées vont partir en restauration. Des bénévoles vont commencer à nettoyer et à dégrader le ciment des murs sous le contrôle des Bâtiments de France.



**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
 ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Éviter les efforts physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

Directeur de publication : LE GOFF Yannick  
 Responsable de publication : BRIENT Stéphane  
 Dépôt légal : mai 2019  
 Tirage : 500

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
 www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule

